

R/TP 19D

ASSOCIATION

ZADOC KAHN

17, RUE SAINT-GEORGES

*Reconnue d'utilité publique par décret
en date du 10 décembre 1906*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 JUIN 1907

Bibliothèque Maison de l'Orient



072849



PARIS

17, RUE SAINT-GEORGES, 17

—
1907

L'Association Zadoc Kahn, ayant été reconnue d'utilité publique, est apte à recevoir des dons et des legs.

Afin d'éviter toutes difficultés légales sur la validité des legs qu'on désirerait faire à l'Association Zadoc Kahn, ces legs doivent être rédigés dans la forme suivante :

« Je donne et lègue à l'Association Zadoc Kahn, dont le siège est à Paris, 17, rue Saint-Georges, la somme de

R/TP 19p

ASSOCIATION
ZADOC KAHN

17, RUE SAINT-GEORGES

PARIS



ASSOCIATION
ZADOC KAHN

17, RUE SAINT-GEORGES

*Reconnue d'utilité publique par décret
en date du 10 décembre 1906*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 JUIN 1907

PARIS
17, RUE SAINT-GEORGES, 17

—
1907

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Baron Edmond de ROTHSCHILD, membre de l'Institut, président du Comité de Bienfaisance israélite, *Président*,
Sylvain LÉVI, professeur au Collège de France, Président du Comité de secours aux Étudiants étrangers, *vice-Président*
Eugène SÉE, préfet honoraire, *vice-Président*,
Alfred BECHMANN, vice-président de l'École de travail, *trésorier*,
Israël LÉVI, rabbin, professeur au Séminaire Israélite et à l'École des Hautes Études, *secrétaire*,
ALBERT-LÉVY, Directeur à l'Observatoire de Montsouris, vice-président du Comité des Écoles,
Henri ARON, maire-adjoint du 2^e arrondissement,
Maurice BLOCH, directeur de l'École Bischoffsheim,
Adolphe CAEN, président de l'*Union scolaire*,
Albert CAHEN, inspecteur de l'Académie de Paris,
Henry DEUTSCH de la Meurthe, membre du Consistoire central des Israélites de France,
Léon DORVILLE, président de la *Bienfaisance Israélite*,
René DREYFUS, avocat à la Cour d'Appel, président du Refuge du Plessis-Piquet,
J. H. DREYFUSS, Grand Rabbin de Paris,
Édouard de GOLDSCHMIDT, trésorier de la Société des Études juives,
Ernest LANG, membre du Consistoire central des Israélites de France,
Joseph LEHMANN, Grand Rabbin, directeur du Séminaire Israélite,
Narcisse LEVEN, président de l'Alliance Israélite,
Salomon REINACH, membre de l'Institut, vice-président de l'Alliance Israélite,
Camille RODRIGUES-ELY, membre du Consistoire central des Israélites de France,
Edmond ZADOC KAHN,
Madame Fernand LISBONNE, vice-présidente du Refuge des jeunes filles, *secrétaire adjointe*,
Albert MANUEL, secrétaire du Consistoire Israélite de Paris, *trésorier-adjoint*.
-

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU

13 JUIN 1907

Présidence de M. le baron Edmond de ROTHSCHILD, président.

M. le Président remercie les membres de l'Association venus en si grand nombre rendre hommage au regretté Grand Rabbin Zadoc Kahn.

Il ajoute :

« Aucune œuvre autre, que celle que l'on s'est plu à fonder avec tant d'ardeur, n'était digne de celui que nous voulons tous honorer. Il fallait une œuvre qui remplaçât celui qui se faisait l'apôtre des pauvres, allait à droite et à gauche, quêter en faveur des déshérités pour leur apporter une aide reconfortante, leur faire entendre une parole d'apaisement et d'amour et les remettre dans le chemin de la vie.

« Cette œuvre, vous nous avez aidés à la créer. Nous vous en remercions de tout cœur. Rendons-la digne de celui que nous pleurons et dont nous voulons perpétuer la mémoire. »

Lecture est donnée du rapport de Madame Fernand LISBONNE, secrétaire-adjointe, sur la situation morale de la Société (voir plus loin, p. 9).

M. Alfred BECHMANN, trésorier, rend compte ensuite de la situation financière (voir plus loin, p. 13).

M. Israël LÉVI, secrétaire, donne lecture du projet de règlement intérieur proposé par le Conseil à la ratification de l'Assemblée.

ARTICLE PREMIER. — L'Association Zadoc Kahn est fondée en souvenir du Grand Rabbin de France, pour continuer une œuvre particulière qu'il avait entreprise.

ART. 2. — Elle vient en aide, par des allocations temporaires, mais renouvelables, aux quatre catégories ci-dessous énumérées :

1° Les jeunes gens engagés dans les carrières libérales ou techniques, et pourvus d'un des diplômes ou certificats délivrés soit par les établissements d'enseignement supérieur, soit par les établissements assimilés, sous la condition expresse qu'ils aient déjà donné des preuves d'aptitudes spéciales en vue de la carrière qu'ils ont choisie ;

2° Les personnes exerçant une profession libérale ou technique et momentanément arrêtées dans leurs recherches ou leurs productions par le manque de ressources ;

3° Les personnes ayant rendu des services éminents dans l'ordre des carrières libérales ou des carrières techniques, et qui se trouvent arrêtées par l'âge ou par la maladie ;

4° Les veuves et les orphelins des groupes antérieurement énoncés.

ART. 3. — Toutes les demandes d'allocation doivent parvenir au siège de l'Association avant le 15 juin.

ART. 4. — Le Conseil de l'Association peut prendre spontanément l'initiative d'une allocation à attribuer.

ART. 5. — Pour l'instruction des demandes dont il est saisi, le Conseil se partage en sections, dont le nombre peut varier avec les besoins, mais qui correspondent aux diverses classes d'intéressés. Chacune des sections étudie les demandes qui lui sont déférées, au besoin avec le concours de personnalités étrangères dont elle peut solliciter l'avis autorisé, et elle transmet au Conseil un rapport avec ses conclusions.

ART. 6. — Le Conseil statue en dernier ressort.

ART. 7. — Le Conseil tient au moins une réunion spéciale avant le commencement de l'année scolaire (dans le courant d'octobre) pour délibérer sur les propositions des sections.

ART. 8. — En cas d'urgence exceptionnelle, le Conseil statue dans le courant de l'année, mais toujours sur le préavis de la section compétente.

ART. 9. — Les membres du bureau font, de droit, partie de toutes les sections.

ART. 10. — Les allocations ne sont accordées que pour la durée d'une année.

ART. 11. — Les demandes de renouvellement sont soumises aux mêmes conditions que les demandes nouvelles, et instruites comme telles.

ART. 12. — Les dépenses sont engagées en se basant sur les recettes de l'exercice écoulé.

ART. 13. — Le quart des ressources annuelles est réservé chaque année pour parer aux dépenses imprévues.

ART. 14. — Toute demande de modification du règlement intérieur doit être adressée préalablement au Conseil, qui la communique, avec son préavis, à l'Assemblée générale, qui en décide le rejet ou l'adoption.

Ce projet est adopté.

Il est procédé à l'élection des membres du conseil. Sont élus :

MM. Albert-Lévy, Henri Aron, Alfred Bechmann, Maurice Bloch, Adolphe Caen, Albert Cahen, Henri Deutsch de la Meurthe, Léon Dorville, René Dreyfus, J.-H. Dreyfuss, Edouard de Goldschmidt, Ernest Lang, Israel Lévi, Sylvain Lévi, Joseph Lehmann, Narcisse Leven, le baron Edmond de Rothschild, Salomon Reinach, Camille Rodrigues-Ely, Eugène Sée, Edmond Zadoc-Kahn.

RAPPORT

DE

M^{me} FERNAND LISBONNE, *Secrétaire adjointe,*
sur la situation morale de l'Association

MESDAMES, MESSIEURS,

Presque au lendemain du jour où notre inoubliable et vénéré Grand Rabbin Zadoc Kahn nous fut si cruellement ravi, un mouvement unanime de nos coreligionnaires, aussi bien de province que de Paris, de l'étranger que de notre pays, se produisit pour qu'une œuvre destinée à commémorer le nom et à perpétuer le souvenir de ce grand homme de bien fût créée. Nous nous réunissions une première fois le 4 janvier 1906, en une Commission, fort limitée comme membres, qui devait rechercher sous quelle forme cette consécration pouvait le mieux se manifester et pour demander à tous ceux qui désiraient la provoquer de vouloir bien aider la Commission dans ses études par l'envoi de projets où se trouveraient consignées leurs idées, et résumées leurs aspirations. La tâche si féconde que notre admirable pasteur avait fournie, le bien qui s'en était dégagé et qui s'en dégageait encore ne devaient-ils pas être maintenus, continués ? Les réponses qui nous parvinrent sous la forme de projets nombreux témoignèrent de l'empressement général à partager les vues de la Commission. Tous désiraient une glorification, mais comment cette glorification devait-elle le mieux s'affirmer ? En s'inspirant des pensées et des actes de celui dont toute la vie pastorale fut un si admirable exemple de charité, de bonté, d'abnégation !

Pendant deux mois, les projets affluèrent, désignant des œuvres nouvelles à créer, ou destinées à développer des fondations déjà existantes ; tous, du reste, animés par le même désir de rendre un pieux hommage à la grande personnalité que le Judaïsme voulait honorer. Nous avons ici même, le

12 avril 1906, rendu compte aux membres primitifs de l'Association des projets que nous avons reçus et nous avons étudié avec eux lesquels, ou lequel de ces projets, méritaient de retenir leur attention. Nombre d'entre ces projets étaient intéressants, mais particulièrement celui que nous avons demandé à la famille Zadoc Kahn elle-même de nous fournir et qui résumait, pour nous, le vœu suprême du grand disparu. Ce projet concluait à la fondation de bourses d'étudiants et devait continuer ainsi une œuvre tout à fait personnelle à M. Zadoc Kahn, une œuvre pour laquelle il avait dépensé le meilleur de son cœur, la plus grande somme de son énergie, une œuvre, enfin, qui, bien que lui ayant coûté de grands efforts, resterait sans lendemain, si tous ses amis, ses admirateurs ne cherchaient après lui à la reprendre et à la doter. Cette fondation à créer avait aussi l'avantage de n'exiger aucun chiffre déterminé et de pouvoir être restreinte ou étendue suivant l'importance des revenus dont elle disposerait. Enfin, comme dernier argument et non des moindres, elle était appuyée par le Consistoire Central, qui demandait à la rattacher à une autre association, pour laquelle serait sollicitée la reconnaissance d'utilité publique, et à laquelle pourraient être dévolus, dès lors, les biens du Consistoire ayant une affectation étrangère à l'exercice du culte. De tous ces avantages d'ordre, sentimentalaussi bien que matériel, l'Association Zadoc Kahn devait naître. N'était-il pas naturel, en effet, qu'elle réunît les suffrages unanimes de l'Assemblée du 12 avril 1906, puisqu'elle permettait la demande en reconnaissance d'utilité publique qui consacrait ainsi immédiatement l'œuvre nouvelle et qu'avant même de fonctionner, elle posséderait quelques revenus destinés justement — par suite de fondations spéciales — à cette jeunesse laborieuse et déshéritée que notre vénéré pasteur avait si efficacement encouragée ?

Cette union de deux œuvres, créées simultanément mais concourant au même but, fut donc décidée par l'Assemblée du 12 avril 1906 et dénommée, pour bien marquer le caractère qu'elle devait revêtir, « Association Zadoc Kahn ».

La reconnaissance d'utilité publique, qui ne devait pas se faire sans de grandes difficultés, aplanies grâce aux démarches nombreuses, à l'empressement aussi dévoué que constant de l'un des vice-présidents de l'Association, M. Eu-

gène Sée, cette reconnaissance fut conférée le 10 décembre 1906. L'une des exigences primordiales du Conseil d'Etat, l'une de celles sur lesquelles aucune objection ne pouvait être tolérée, fut que l'article 1^{er} des statuts de l'Association spécifierait que son aide ne s'exercerait que vis-à-vis d'Israélites français, alors que dans le projet primitif des statuts soumis aux pouvoirs publics, l'Association se réservait la faculté de soutenir aussi bien les Israélites étrangers que les Israélites français, répondant ainsi davantage aux principes de charité universelle dont notre éminent pasteur nous avait légué l'exemple. Mais comme aucune objection n'était déclarée recevable, l'Association dut accepter cette restriction en échange des avantages que lui conférerait la reconnaissance d'utilité publique et, en premier lieu, ses facultés immédiates pour la dévolution des diverses fondations non culturelles du Consistoire central.

L'Association Zadoc Kahn commencera à fonctionner à partir du mois d'octobre prochain. Elle tient dès maintenant à dire à ses nombreux adhérents que son action sera aussi large que possible dans les limites qu'elle s'est fixées et qu'elle a acceptées. L'œuvre a été fondée pour les étudiants, artistes, ouvriers d'art, savants, littérateurs, pour leurs veuves et orphelins, bref pour tous ceux — mais ceux-là seuls — qui promettent de faire honneur au judaïsme français, ou qui ont ajouté à son beau renom de religion basée sur l'amour de l'humanité. Il est assurément regrettable que l'Association ne puisse s'exercer qu'au profit de l'élément français, mais il faut bien se dire aussi que c'est avant tout en hommage à la mémoire de M. le Grand Rabbin Zadoc-Kahn que ses amis désirent consacrer l'objet d'une œuvre qui lui était strictement personnelle, et que plusieurs œuvres destinées aux étudiants de toutes les nationalités existent déjà, alors qu'il n'y en a aucune pour les étudiants français.

MESDAMES, MESSIEURS,

Voilà ce que notre Conseil avait le devoir de vous exposer en cette première Assemblée générale. M. le Trésorier se propose de vous soumettre à présent les résultats financiers que notre premier appel a produits. Puissent les chiffres qu'il doit vous énumérer s'arrondir et permettre à

L'œuvre d'étendre son action plus largement et plus charitablement qu'elle ne le peut aujourd'hui ! Puisse cette première Assemblée être suivie de nombreuses autres où vous assisterez au développement constant de cet esprit de solidarité et de fraternité qui ont inspiré tous les actes de notre pasteur tant aimé, tant regretté ! Il était de ceux qui, toujours confiants dans l'avenir, visent sans cesse à mieux et plus haut. Que ses aspirations deviennent les nôtres et qu'en plaçant cette œuvre sous son patronage posthume, nous ayons le bonheur de continuer la tâche si féconde, si heureuse, à laquelle il s'était si ardemment voué ! L'ambition doit être permise quand elle s'autorise d'un passé qui fut aussi fécond dans le bien, d'une vie qui fut un aussi bel exemple d'unité morale et aussi pieusement remplie par tous les grands devoirs, que le fut celle de M. le Grand Rabbin Zadoc Kahn.

RAPPORT

DE

MM. Alfred BECHMANN, *trésorier*,

ET

Albert MANUEL, *trésorier-adjoint*.

sur la situation financière de l'Association

MESDAMES, MESSIEURS,

Ces quelques pages que nous soumettons à votre attention ne forment point, à proprement parler, un compte rendu financier de notre œuvre, puisque aussi bien sa naissance date d'hier et qu'elle n'a pas encore d'histoire.

Mais, si jeune que soit notre association, son domaine est déjà vaste et son activité variée : la loi de séparation des Églises et de l'État va lui procurer, par les effets de dévolutions attendues et sous réserve de l'autorisation administrative, un patrimoine dont nous avons le devoir de dresser l'inventaire devant vous.

Ce patrimoine est naturellement grevé de charges ; en acceptant la dévolution faite par le Consistoire Central des Israélites de France et le Consistoire Israélite de Paris, nous n'avons pas seulement consenti à mettre dans notre portefeuille des valeurs que des âmes charitables avaient données ou léguées à ces Établissements appelés à disparaître, mais aussi à nous conformer aux intentions de ces généreux bienfaiteurs. Notre héritage est conditionnel.

Vous nous excuserez donc de faire l'historique de chaque donation ou legs. Il nous a paru indispensable, pour vous mettre à même de bien contrôler les finances de l'Association, de vous faire connaître l'origine, le but et les ressources de chaque fondation.

Le dévolution du Consistoire Central des Israélites de France comprend :

- 1° La Fondation Saint-Paul ;
 2° — Fould ;
 3° — Bernard Lazare ;
 4° — Darmesteter ;
 5° — Fanny et Michel Weil, de Strasbourg.

Fondation Saint-Paul

Suivant acte reçu le 2 mai 1879 par M^e Baudrier, notaire, M. Victor Saint-Paul et Mme, née Adèle Dalsace, avaient fait donation, en mémoire de leur fils, Achille Jacob Saint-Paul, décédé à la fin de l'année 1878, au Consistoire Central des Israélites de France, d'un titre de rente de francs 1.000 3 % sur l'État, qui fut remis lors du décret d'autorisation, le 5 novembre 1879, aux conditions et sous la destination suivantes :

Le revenu annuel de francs 1.000 serait consacré à la fondation d'un prix qui serait décerné par le Consistoire Central à un jeune Israélite français ayant obtenu dans l'année le diplôme de docteur en droit dans l'une des Facultés de France.

Le Consistoire Central désignerait celui des jeunes docteurs en droit, remplissant les conditions voulues, qui lui paraîtrait le plus méritant.

Si dans l'année, il ne se trouvait aucun candidat lui semblant digne d'obtenir ce prix, le Consistoire Central pourrait, mais à titre exceptionnel, l'accorder une seconde fois au lauréat de l'année précédente. Sinon, la somme restée disponible serait mise en réserve pour des prix à décerner ultérieurement comme il pourrait convenir au Consistoire Central.

Il serait prélevé sur chaque prix une somme de 40 à 50 francs pour la confection d'une médaille commémorative en vermeil à remettre à chaque lauréat.

M. et M^me Saint-Paul exprimaient le vœu que le Consistoire Central des Israélites de France leur fit connaître annuellement, et après eux à leurs héritiers, les noms des lauréats.

Fondation Fould

Elle fut établie en 1860 et autorisée par décret du 15 décembre 1860. Mais son origine remonte à une date plus ancienne. Dans le courant de janvier 1830, feu M. Benoit Fould fit assurer sur sa tête, par la Compagnie d'Assurances sur la vie humaine « l'Union », une somme de francs 50.000 avec un avoir de participation dans les bénéfices de la Compagnie, et au sujet de cette assurance, il prenait les dispositions suivantes : il manifestait la volonté que la somme assurée, ainsi que les accroissements qui pourraient résulter de la participation dans les bénéfices par lui stipulée, fussent, le cas échéant, affectés à l'achat d'une rente sur l'État dont les arrérages serviraient à payer pendant 5 ans une pension à deux Israélites français sans fortune, de l'âge de 14 à 15 ans, dont l'un se destinerait à la peinture et l'autre à la sculpture, laquelle pension, après l'expiration des 5 ans, passerait à deux autres Israélites du même âge qui se destineraient aux mêmes professions.

Un concours devait être établi par une commission composée du Président du Tribunal de première instance, ou, à son refus, du doyen des Maires de Paris, du Président du Consistoire, du Président ou du doyen de l'Académie des Beaux-Arts de Paris, de deux descendants directs ou indirects du donateur au degré le plus rapproché. Cette commission devait également surveiller la conduite des deux pensionnaires.

M^{me} Fould, née Hélène Oppenheim, à la mort de son mari, avisa aux mesures à prendre pour assurer l'exécution des intentions de son mari. Des objections lui furent faites, tant sur les conditions déjà imposées par M. Fould et qui auraient pour inconvénient de trop restreindre le nombre des candidats, que sur le mode de composition de la commission chargée de l'attribution des pensions. M^{me} Fould fit immédiatement remise de la somme de 54,136 francs, montant de l'assurance contractée par son mari et de la somme produite par la participation dans les bénéfices de la Compagnie, aux conditions suivantes : les arrérages de la rente achetée avec ce capital devaient servir à payer pendant 5 ans une pension à deux Israélites français qui se destineraient l'un à la peinture, l'autre à la sculpture. Les candidats ne devaient pas

avoir moins de 14 ans ni plus de 19 ans. Les titulaires seraient choisis par l'Académie des Beaux-Arts sur une liste de candidats présentée par le Consistoire Central. Le Consistoire aurait le droit de demander la suppression de la pension avant l'expiration du délai de 5 ans, mais cette suppression ne pourrait être prononcée que par l'Académie.

Fondation James Darmesteter

James Darmesteter, qui fit honneur au Judaïsme et à la science, mourut sans laisser de fortune. Le Grand Rabbin Zadoc Kahn recueillit des souscriptions dont les revenus furent en principe affectés à la veuve du grand savant. Avec un noble désintéressement, M^{me} Mary Darmesteter, lors de son mariage avec M. Duclaux, renonça à sa pension. Elle demandait seulement qu'une pension fût servie à une parente de la famille Darmesteter M^{me} Oettinger, pensionnaire de la maison Moïse Léon, qui reçoit de ce chef 360 fr.

M. le Grand Rabbin Zadoc Kahn d'accord avec M^{me} Duclaux, affecta alors les revenus de cette fondation à des veuves de savants, de littérateurs israélites ou de rabbins.

Déduction faite des charges qui la grèvent, cette fondation représente un revenu d'environ 2.000 francs.

Fondation Bernard Lazare

Un des premiers, le Grand Rabbin Zadoc Kahn avait compris la beauté de la tâche à laquelle s'était dévoué corps et âme le publiciste Bernard Lazare ; avec lui il partagea toutes les angoisses du drame entré désormais dans l'histoire, et comme lui, hélas, il ne devait pas en voir le dénouement.

Quand Bernard Lazare mourut, le Grand Rabbin Zadoc Kahn se refit le grand mendiant dans la communauté. Il avait à cœur de recueillir des dons suffisants pour procurer à la veuve du jeune écrivain une rente qui fût un hommage rendu à la mémoire de son mari.

Les revenus de ce compte s'élèvent à 3.700 francs environ.

Le Grand Rabbin Zadoc Kahn songeait à faire attribuer ultérieurement les revenus de ce fonds, soit à des savants israélites pauvres, soit à des veuves de savants israélites français.

Fondation Fanny et Michel Weil
(de Strasbourg)

Par testament en date du 14 janvier 1876, M. Michel Weil, demeurant à Strasbourg, léguait au Consistoire Central de France la moitié de la nue propriété de la maison sise rue Vieux Marché-au-Vin, 27, connue sous la dénomination d'Hôtel Neuwiller et de ses dépendances, l'usufruit appartenant à sa veuve, à charge par le Consistoire Central de France de distribuer les revenus sous certaines conditions.

M^{me} Michel Weil, de son côté, avait rédigé son testament dans le même sens : elle léguait au Consistoire Central la nue propriété de sa part dans l'immeuble, l'usufruit restant à son mari, en cas de survivance.

M. et M^{me} Weil étant tous deux décédés, le Consistoire Central fut autorisé par décret en date de l'année 1891 à accepter le legs aux clauses et conditions énoncées dans le testament.

L'immeuble, estimé 250 000 francs, représentait un revenu de 15 à 16,000 francs, qui va se trouver sans doute sensiblement augmenté par suite de la conclusion d'un nouveau bail.

En se basant sur le chiffre de l'ancienne location et déduction faite des frais de gérance ainsi que de la part attribuée, d'après les testaments, aux Administrations israélites d'Alsace Lorraine et du Grand Duché de Bade, on peut évaluer à 8 000 ou 9 000 francs environ la somme que l'Association Zadoc Kahn aurait de ce chef à distribuer annuellement.

La fondation prévoit trois séries de prix à répartir alternativement, suivant des prescriptions compliquées, mais avec une latitude assez étendue pour le Consistoire Central ou pour l'œuvre qui lui est substituée.

Tel est l'ensemble de la dévolution du Consistoire Central comportant des revenus évalués (en tablant sur l'ancien loyer de l'immeuble de la fondation Weil) à 20.000 francs environ dont la distribution est régie par des règlements variés, que nous avons le devoir de respecter.

Du Consistoire Israélite de Paris, l'Association Zadoc Kahn a reçu la fondation des Aveugles ou Sourds et Muets, et un titre de rente de 400 francs provenant du legs Bloqué, en faveur d'étudiants pauvres.

1° Fondation des Aveugles ou Sourds et Muets

Le 7 mai 1874, M. le baron Gustave de Rothschild fit don d'une rente de 1.500 francs, portée plus tard à 3.000 francs, pour permettre annuellement à deux jeunes gens sortis des écoles israélites de réduire la durée de leur service militaire en passant les examens exigés pour le volontariat.

Ces dispositions reçurent leur application jusqu'en 1889, époque à laquelle la loi sur le recrutement fit disparaître l'institution du volontariat.

De 1889 à 1893, les fonds de l'œuvre dite « de l'Exonération militaire » ne reçurent pas d'affectation, et les revenus furent employés à augmenter le capital.

Au début de l'année 1894, M. le baron Gustave de Rothschild décida, en raison de la suppression du volontariat, de donner une destination différente à l'œuvre qu'il avait fondée, et d'en réserver les revenus à l'entretien, dans les établissements spéciaux, d'enfants de la Communauté israélite de Paris, aveugles ou sourds-muets de naissance ou par accident.

Les familles pauvres, disait le généreux bienfaiteur, qui ont un enfant atteint d'une de ces tristes infirmités, se trouvent dans le plus cruel embarras, car nous n'avons pas à Paris d'Institution israélite qui puisse recueillir cette catégorie d'enfants et les mettre en mesure, par une éducation appropriée, de se suffire un jour à eux-mêmes.

Le Comité des écoles, qui avait l'administration de l'ancienne fondation, fut chargé de cette nouvelle mission, et, à la date du 4 janvier 1894, la fondation dite Fondation Gustave de Rothschild pour les enfants aveugles ou sourds-muets, fut instituée officiellement, et le Grand Rabbin Zadoc Kahn, à la demande du fondateur, présida depuis 1900 cette œuvre dont les revenus s'élèvent à environ 7.500 francs.

Legs Bloqué

Le legs Bloqué de 400 francs (partie d'un legs plus important que le Consistoire Israélite a été amené à diviser) est destiné à la création de bourses en faveur d'étudiants sous le nom de « Prix Bloqué ». Ces 400 francs viendront s'ajouter, conformément à l'article 1^{er} de nos statuts, à l'ensemble des ressources particulières de l'Association Zadoc Kahn.

Fondation Myrtil-Mayer Dupont

A la date du 1^{er} mai 1907, M. Gustave Dupont nous a adressé la lettre ci-jointe :

« J'ai l'honneur, en ma qualité de représentant des ayants droit de feu Monsieur Myrtil-Mayer Dupont, en ce qui concerne un legs de mille francs de rente sur l'Etat fait par ce dernier pour être affecté à l'instruction de jeunes israélites français qui mériteraient cette faveur par des dispositions ou des aptitudes spéciales dans les lettres, les sciences ou les arts (ledit legs actuellement sous séquestre, en application de la loi du 9 décembre 1905), de vous offrir le legs susmentionné à charge d'assurer l'exécution des volontés du testateur. » Toutes les formalités ont été remplies pour l'acceptation de cette attribution.

Le patrimoine provenant des dévolutions et dont nous venons de résumer les éléments, ne constitue, nous le répétons, qu'une propriété éventuelle de notre Association. Cette propriété reste soumise à la condition suspensive des autorisations ministérielle et préfectorale que, d'ailleurs, d'après les derniers renseignements, nous espérons obtenir à bref délai.

Mais quoi qu'il advienne, nous possédons dès à présent un patrimoine définitivement acquis, provenant des dons et souscriptions que nous avons recueillis.

A la date de ce jour 775 adhérents ont répondu à notre appel :

27 membres bienfaiteurs nous ont donné ensemble 48.500 francs.

120 membres donateurs nous ont donné ensemble 40.925 francs.

Des dons ne conférant pas le titre de membres donateurs (c'est-à-dire inférieurs à la somme de 300 fr.) ont été reçus pour ensemble 4.145 francs, et 536 souscripteurs nous apportent une contribution *annuelle* de 6.782 francs. Des dons assez importants nous sont encore annoncés.

Suivant les prescriptions statutaires, nous avons affecté une somme d'environ 100.000 francs à l'achat de valeurs dont les revenus, joints aux souscriptions, dons divers, etc., représenteront une disponibilité annuelle de plus de 11.000 francs; l'emploi de cette somme sera régi par les dispositions de l'article 1^{er} de nos statuts et du règlement intérieur soumis aujourd'hui à votre approbation.

Le fonctionnement de notre œuvre (reconnue d'utilité publique en décembre dernier) se trouve désormais assuré.

Nous avons le devoir de remercier ici les généreux bienfaiteurs, donateurs et souscripteurs qui nous ont apporté leur concours.

Nous aurions assurément désiré — c'est le vœu de tous les trésoriers — que le nombre de nos adhérents fût plus étendu encore, et notre désir à cet égard était d'autant plus justifié que le but initial de notre association est de rendre hommage à la mémoire du grand pasteur dont le nom reste l'objet de la reconnaissance et de la vénération de tous les Israélites.

Mais nous n'ignorons pas les sollicitations de tous genres auxquelles nos coreligionnaires ont eu à répondre.

Déclarons-nous donc satisfaits des premiers résultats obtenus, tout en redoublant d'efforts pour augmenter le nombre de nos bienfaiteurs, donateurs et souscripteurs. Nous comptons à cet effet, Messieurs, sur l'efficacité de votre propagande.

Cherchons à accroître nos ressources afin d'accroître notre action. En apportant à cette tâche une ardeur persévérante, nous serons dans les traditions du grand homme de bien que le Judaïsme français a voulu honorer d'une façon exceptionnelle en lui élevant — suivant le mot du poète — un monument plus durable que l'airain.

STATUTS

ARTICLE PREMIER. — L'Association Zadoc Kahn a pour objet de venir en aide aux Israélites français pauvres qui se vouent aux études littéraires, scientifiques ou artistiques et aux veuves et orphelins des Israélites français qui se sont distingués par leurs travaux.

Elle a son siège à Paris.

ART. 2. — L'Association se compose de Membres bienfaiteurs, qui versent au moins mille francs, de Membres donateurs et de Membres souscripteurs. Sont Membres donateurs ceux qui versent une fois pour toutes une somme ne pouvant être inférieure à trois cents francs. Sont Membres souscripteurs ceux qui paient une cotisation annuelle de six francs au moins.

ART. 3. — La qualité de membre de l'Association se perd : 1° par le non-paiement de la cotisation pendant un an ; 2° par la démission ; 3° par la radiation prononcée pour motifs graves par le Conseil d'Administration, à la majorité des deux tiers des membres présents, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir des explications, sauf recours à l'Assemblée générale, ou par l'Assemblée générale sur le rapport du Conseil d'Administration.

ART. 4. — L'Association est administrée par un Conseil composé de 22 membres élus par l'Assemblée générale. Le Conseil est élu pour huit ans et se renouvelle par moitié tous les quatre ans. Le vote par correspondance est admis. Les membres sortants sont rééligibles. — Si dans l'intervalle de deux renouvellements, des vacances se produisent parmi ses membres, le Conseil pourvoit à leur remplacement, sauf ratification par la plus prochaine Assemblée générale. — Nul ne peut être du Conseil s'il n'est Français, majeur et s'il ne jouit de ses droits civils. Le Conseil choisit, parmi ses membres, un bureau composé d'un Président, de deux Vice-Présidents, d'un Secrétaire et d'un Trésorier. Le Bureau est élu pour quatre ans et est rééligible.



ART. 5. — Le Conseil se réunit au moins tous les trois mois et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart de ses membres. La présence du tiers des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

ART. 6. — Toutes les fonctions de Membre du Conseil d'Administration et du Bureau sont gratuites.

ART. 7. — L'Assemblée générale se compose des membres bienfaiteurs, donateurs et souscripteurs. Elle se réunit une fois par an, au moins, et, à titre extraordinaire, chaque fois qu'elle est convoquée sur l'initiative du Conseil d'Administration ou sur la demande du quart au moins des membres de l'Association. Son ordre du jour est réglé par le Conseil d'Administration. — Son Bureau est celui du Conseil. — Ses délibérations sont prises à la majorité absolue des voix et sont valables quel que soit le nombre des Membres présents, sous réserve des dispositions des articles 13 et 16. — Elle entend, dans sa réunion ordinaire, les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration et sur la situation morale et financière de l'Association. — Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour. — Elle statue sur les nominations provisoires faites par le Conseil d'Administration pour son renouvellement ou pour le remplacement d'un des membres de ce Conseil.

ART. 8. — Les dépenses sont ordonnancées par le Président. L'Association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par son Trésorier. Le représentant de l'Association doit jouir du plein exercice de ses droits civils.

ART. 9. — Les délibérations du Conseil d'Administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles, aliénations de valeurs dépendant du fonds de réserve, prêts hypothécaires, emprunts, constitutions d'hypothèques et baux excédant neuf années ne sont valables qu'après l'approbation de l'Assemblée générale.

ART. 10. — Les délibérations du Conseil d'Administration relatives à l'acceptation des dons et legs ne sont valables qu'après l'approbation administrative dans les conditions prévues, donnée par l'art. 910 du code civil et les articles 5 et 7 de la loi du 4 février 1901.

Les délibérations de l'Assemblée générale relatives aux acquisitions et échanges d'immeubles, aliénations de valeurs dépendant du fonds de réserve et prêts hypothécaires ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

ART. 11. — Le fonds de réserve comprend :

- 1° La dotation ;
- 2° Le 10° au moins du revenu net des biens de l'Association ;
- 3° Les sommes versées pour le rachat des cotisations ;
- 4° Le capital provenant des libéralités à moins que l'emploi immédiat n'en ait été autorisé.

ART. 12. — Le fonds de réserve est placé en rentes nominatives sur l'Etat ou en obligations nominatives de chemin de fer dont le minimum d'intérêt est garanti par l'Etat.

Il peut être également employé à l'acquisition des immeubles nécessaires au but poursuivi par l'Association.

ART. 13. — Les ressources de l'Association se composent : 1° du produit des cotisations des Membres souscripteurs et du revenu des sommes versées par les Membres bienfaiteurs et donateurs ; 2° du revenu des valeurs et biens de toute nature appartenant ou affectés à l'Association ; 3° des dons et legs dont l'acceptation aura été autorisée par le Gouvernement ; 4° des subventions qui pourraient lui être accordées ; 5° des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente.

ART. 14. — Les Statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil d'Administration ou sur la demande de vingt-cinq membres soumise au Bureau au moins un mois à l'avance. L'Assemblée extraordinaire spécialement convoquée à cet effet ne peut modifier les Statuts qu'à la majorité des deux tiers des membres présents. — L'Assemblée doit se composer du tiers, au moins, des membres de l'Association. Si l'Assemblée extraordinaire ne s'est pas trouvée en nombre, une nouvelle assemblée est convoquée à quinze jours au moins d'intervalle. — Les délibérations de cette nouvelle Assemblée sont valables à la condition d'avoir été votées par la moitié plus un des membres présents.

ART. 15. — L'Assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association et convoquée spécialement

à cet effet doit comprendre au moins la moitié plus un des membres de l'Association. Sa dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

ART. 16. — En cas de dissolution, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs Commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique. Ces délibérations sont adressées sans délai au Ministère de l'Intérieur. Si, l'Assemblée générale n'ayant pas pris les mesures indiquées, un décret intervient pour y pourvoir, les détenteurs des fonds, titres, livres et archives appartenant à l'Association s'en dessaisiront valablement entre les mains du Commissaire liquidateur désigné par ledit décret.

ART. 17. — Les délibérations prévues aux articles 14, 15 et 16 ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

ART. 18. — Le représentant de l'Association, le Trésorier, devra faire connaître dans les 3 mois, à la Préfecture de Police, tous les changements survenus dans l'Administration ou la Direction.

Les registres et pièces de comptabilité de l'Association seront présentés sans déplacement et sur toute réquisition du Préfet à lui-même ou à son délégué.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année au Préfet et au Ministre de l'Intérieur.

ART. 19. — Un règlement préparé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée générale arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents Statuts.

CABINET
DU
PRÉFET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté — Égalité — Fraternité

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR

PRÉFECTURE
DU
DÉPARTEMENT DE LA SEINE

N° 475

Le Président de la République Française ;
Sur le rapport du Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur ;

Vu la demande formée, dans sa séance du 11 Mai 1906, par l'Assemblée générale de l'Association Zadoc Kahn à l'effet d'être reconnue comme établissement d'utilité publique ;

Vu le Journal Officiel du 23 Mai 1906 contenant insertion de la déclaration effectuée par la dite Association ;

La délibération du Conseil Municipal de Paris en date du 13 juillet 1906 ;

Les statuts de la Société ;

La loi du 1^{er} Juillet 1901 sur le contrat d'association et le décret du 16 Août rendu pour son exécution ;

Ensemble les pièces de l'affaire ;

Le Conseil d'État entendu,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — L'Association Zadoc Kahn, dont le siège est à Paris, est reconnue comme établissement d'utilité publique.

ART. 2. — Cette Association sera régie par les statuts annexés au présent décret ; aucune modification ne pourra y être apportée sans l'autorisation préalable du Gouvernement.

ART. 3. — Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 10 Décembre 1906.

Signé : A. FALLIÈRES.

Pour le Président de la République,
Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur.
Signé : CLEMENCEAU.

Pour ampliation :

Le Chef du Bureau du Secrétariat,
Signé : E. SOLLAL.

Pour copie conforme, pour le Secrétaire général,
Le Conseiller de Préfecture délégué,
Signature illisible.

APPEL

*lancé le 8 décembre 1906, pour la fondation
de l'Association Zadoc Kahn*

Monsieur,

L'an dernier, à pareille date, le Judaïsme perdait une de ses gloires. Le Grand Rabbin Zadoc Kahn n'appartenait pas seulement à la France : les Israélites de toutes les contrées le vénéraient comme leur conseiller, leur protecteur, leur bienfaiteur. Tous aimaient et admiraient en lui l'idéal vivant du juif moderne, épris de lumière, de justice et de bonté.

Le Judaïsme se doit de perpétuer une telle mémoire. A l'heure même du deuil, l'idée d'une *fondation ZADOC KAHN* a surgi de partout, unanime. Une assemblée, convoquée par les soins du Consistoire central des Israélites de France, a examiné tous les projets : son choix définitif s'est inspiré des préférences mêmes de Zadoc Kahn. Entre toutes les œuvres qui absorbaient son activité charitable, le Grand Rabbin de France marquait volontiers sa prédilection pour l'assistance aux étudiants. S'agissait-il d'un écolier à soutenir, d'un jeune homme à encourager, d'un savant à aider, de veuves restées dans le besoin sans autre fortune qu'un nom respecté, Zadoc Kahn était toujours prêt à se mettre en campagne. Solliciteur infatigable, accueilli toujours avec déférence, il savait créer des ressources pour suffire à tous les besoins. C'était son orgueil de juif et de rabbin ; il se félicitait de maintenir la vieille tradition de culture intellectuelle qui fut l'honneur d'Israël en ses jours de gloire, et son réconfort aux jours de détresse ; en même temps, son zèle pieux offrait à la patrie une équipe toujours accrue de travailleurs désintéressés, comme un témoignage de reconnaissance au pays qui, le premier, a fait du Juif un citoyen.

C'est l'œuvre que nous voulons poursuivre, large et féconde, si vous l'encouragez, salutaire encore si elle est condamnée à rester modeste. Les charges des études sont

lourdes ; trop de vocations sont paralysées ou brisées, faute d'une aide opportune et discrète, au détriment du progrès scientifique qui exige le concours de toutes les forces, au détriment du progrès social, qui va de pair avec le progrès de la science. Éternelle victime des vexations, des préjugés et de l'ignorance, que le Judaïsme affirme une fois de plus, sur le nom vénéré du Grand Rabbin Zadoc Kahn, son éternel attachement à la justice et à la vérité, sa foi inébranlable dans le triomphe de la raison humaine ! Qu'Israël émancipé présente au monde ce symbole saisissant d'une œuvre consacrée à la grandeur de la science sous le vocable d'un saint rabbin !

Vous trouverez ci-joint les articles de nos statuts qui définissent l'objet de notre Association et les conditions d'adhésion.

Pour assurer à l'Association une activité régulière, nécessaire à la tâche qu'elle assume, il lui faut un capital stable et fixe : les cotisations annuelles, soumises aux fluctuations inévitables de la vie courante, fourniront un précieux appoint : elles ne peuvent servir de base à une œuvre qui exige pour être utile la continuité des efforts. Nous nous permettons donc d'insister auprès des plus fortunés pour les solliciter d'adhérer, en qualité de membres **bienfaiteurs** ou **donateurs**, à une fondation qui peut, sans froisser aucune conscience, intéresser tous les juifs.

Nous avons la ferme espérance que tous ceux — et ils sont légion — qui gardent un culte au souvenir du Grand Rabbin Zadoc Kahn voudront contribuer à la fondation d'une institution qui perpétuera son nom et son action bienfaisante.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

LISTE DES MEMBRES
DE
L'ASSOCIATION ZADOC KAHN

MEMBRES BIENFAITEURS ⁽¹⁾

ANONYME, par M. Alfred Bechmann	2.000
BECHMANN (Alfred), 49, rue d'Aumale	1.000
LA BIENFAISANTE ISRAËLITE,	1.000
BLUMENTHAL (Georges), à New-York,	1.000
BRUHL (Henri), 87, rue Taitbout,	5.000
BRUHL (Paul), 57, rue de Châteaudun	1.000
DEUTSCH DE LA MEURTHE (Emile), 54, avenue d'Iéna...	1.000
DEUTSCH DE LA MEURTHE (Henry), 4, place des États- Unis	1.000
DREYFUS (Mme Emile), 83, rue de Monceau	1.000
DREYFUS (René), 31, rue Octave-Feuillet	1.000
GOMPEL (Gustave), 3, quai Voltaire,	1.000
GOMPEL (Mme Gustave), 3, quai Voltaire,	1.000
HAFFKINE (Dr W.-M.), Londres	1.000
HIRSCH (Mme Joseph), 4, rue de Castiglione,	1.000
KLOTZ (Mme Victor), 9, rue de Tilsitt	2.000
MANNHEIM (Fou le colonel),	1.000
MEYER (Eugène), New-York,	2.500
REINACH (Joseph), député, 6, avenue Van-Dick, ...	1.000
ROTHSCHILD (Baron Edmond de), membre de l'Institut, 41, faubourg Saint-Honoré,	10.000
ROTHSCHILD (Baron Gustave de), 23, avenue Marigny..	5.000
ROTHSCHILD (Baronne James de), 42, avenue Friedland	1.000
ROTHSCHILD (Baronne Salomon de), 9, rue Berryer, ...	2.000
STERN (Abe), San Francisco,	1.000
STERN (Edgard), 57, rue de l'Arcade	1.000
STERN (Jacob), San Francisco	1.000
STERN (Sigmund), San Francisco,	1.000
ULMANN (Mme Théodore), 30, boulevard Malesherbes.	1.000

(1) L'astérisque désigne les noms qui reviennent dans la liste par départements.

MEMBRES DONATEURS

ABRAHAM (Henri), 47, rue Denfert-Rochereau.....	300
ALBERT-LÉVY, 7, rue Godot-de-Mauroi.....	300
ARON (Armand), 28, avenue de l'Opéra.....	300
ARON (Henri), 10, rue Auber.....	300
BAUR (Charles), 134, boulevard Haussmann.....	300
BAUR (Jules), 123, faub. Poissonnière.....	300
BAUR (Léon), 26, boulevard des Italiens.....	300
BERNHEIM (Jules), 52, rue La Bruyère.....	300
BICKART-SÉE (Simon), 101, boulevard Malesherbes.....	500
BLOCH (Achille), 152, boulevard Malesherbes....	300
BLOCH (David), 79, avenue Malakoff.....	300
BLOCH (Richard), 103, boulevard Malesherbes.....	300
BORIS (Théodore), 20, rue Greuze.....	300
BRANDON (Mme Jules), 10, avenue de Messine.....	300
BRAUN (Mme Isidore), 16, avenue Trudaine.....	300
CAHEN (Alphonse), 24, boulevard Edgar-Quinet.....	300
CAHEN D'ANVERS (Louis), 47, rue Cambon.....	300
CAHN (Mme Léopold), 154, avenue des Champs-Élysées	300
CAHN (Thibault), 36, avenue Friedland.....	300
COHEN (Benjamin), 45, rue de la Chaussée-d'Antin. ...	300
* COMMUNAUTÉ ISRAËLITE, Bayonne.....	375
* CONSISTOIRE ISRAËLITE, Alger.....	300
* CONSISTOIRE ISRAËLITE, Sétif.....	300
DALSACE (Gobert), 6, rue Rougemont.....	300
DREYFUS (Com ^t Alfred), 101, boulevard Malesherbes ...	300
DREYFUS (Emile), 83, boulevard de Courcelles.....	300
DREYFUS (Mme Tony), 6, rue de Berry.....	300
ELLISSEN (Mme Alexandre), 39, rue de Courcelles....	300
EMERIQUE (Ernest), 18, rue d'Aguesseau.....	400
ENGELMANN (Moïse), 51, rue de Châteaudun.....	300
FARCHY, 3, rue Saint-Georges.....	300
FERDINAND-DREYFUS (Mme), 98, avenue de Villiers.....	300
* FOULD (Alphonse), à Nancy.....	300
FULD (Mme L.), 15, rue Scribe.....	500
GOLDSCHMIDT (Edouard de), 56, boulevard Haussmann..	300
GOLDSCHMIDT (Ferdinand), 39, boulevard Haussmann...	500
GOLDSCHMIDT (Henri), 26, rue Galilée.....	300
GOLDSTÜCK (Henri), 5, avenue Matignon.....	300

* GOMMÈS (Jules), Bayonne.....	500
GOMPEL (Adolphe), 96, avenue Henri-Martin.....	300
GOUDCHAUX (Henri) 41 bis, rue du Cirque.....	300
GUASTALLA (G.), 29, rue de Marignan.....	300
HAAS (Bernard), 41 bis, rue Edouard Detaille.....	300
HADAMARD (Mine D.), 42, rue du Général-Foy.....	300
HALPHEN (Emile), 7, rue Beaujon.....	500
HECHT (Hermann), 53, rue d'Hauteville.....	300
HEIDELBACH (Alfred), 82, avenue des Champs-Élysées...	300
HELBRONNER (Mme Horace), 48, av. du Bois-de-Boulogne	500
JACQUET (Mme), 12, villa Dornis, Vincennes.....	500
HIRSCH (Paul), 48, rue Labordère, Neuilly.....	300
KAHN (Coschel), 76, avenue Henri-Martin.....	300
KAHN (Arthur), 23, avenue du Bois-de-Boulogne.....	500
KANN (Mme Sakhi), 58, avenue du Bois-de-Boulogne...	500
KIEFE (Max), 116, rue de la Faisanderie.....	300
KLOTZ (Henry), 9, rue de Tilsitt.....	300
KÖNIGSWARTER (Mme S.), 150, boulevard Haussmann...	300
KOHN (Georges), 30, rue Ampère.....	500
* LES FILS D'EMMANUEL LANG, à Nancy,.....	300
KRAEMER (Eugène), 4, rue d'Anjou.....	300
LANG (Ernest), 10, avenue Hoche.....	500
LEHMANN (Mathias), 29, rue Tailbout.....	500
LÉON (feu Mme Alexandre).....	500
LÉVI (Adam), 37, rue Le Peletier.....	300
LÉVI (Rabbin Israël), 54, rue La Bruyère.....	300
LÉVI (Lazare), 23, rue Brunel.....	300
LÉVI (Docteur Léopold), 41 bis, rue d'Edimbourg.....	300
LÉVI (Sylvain), 9, rue Guy-de-la-Brosse.....	300
LÉVY (Charles), 4, avenue du Champ-de-Mars, Colmar.	300
LÉVY (Mme Joseph), 103, boulevard Malesherbes.....	300
LÉVY-BRUHL (Lucien), 7, rue Lincoln.....	300
LISBONNE (Fernand), 47, rue de Chabrol.....	300
LOEB (Adolphe), 3, rue Andrieux.....	300
LOEB (Isaac), 2, rue Bab-el-Oued, Alger.....	300
LOEWÉ (Edmond), 24 bis, rue Greuze.....	300
LOEWÉ (Paul), 24 bis, rue Greuze.....	300
LOUIS-DREYFUS (Léopold), 2, rue de la Banque.....	300
MARSDEN (M. et Mme), à Bournemouth (Angleterre)....	300
MAY (Mme), 22, place de l'Industrie (Bruxelles).....	300
MEYER (Constant), à Lyon.....	300
MEYER (Oscar), 41, boulevard Beaumarchais....	300

MONTÉFIORE (feu E. L.)	300
MONTÉFIORE (Raoul), 45 bis, rue de Berry.....	300
MOYSE (feu Anselme)	300
NETTER (Docteur Arnold), membre de l'Académie de médecine, 129, boulevard St-Germain.....	300
NEYMARCK (Alfred), 90, rue d'Amsterdam.....	300
OCHSÉ (Albert), 5, rue Etienne-Marcel.....	300
OPPENHEIM (Adolphe), 41, rue Taitbout.....	500
PECZENIK (Léon), 53, Portland Place, Londres W.....	300
DE LA PENHA (Immanuel), 45, avenue d'Eylau	650
PONTRÉMOLI (Emmanuel), 4, rue Spontini.....	300
RAOUL-BLOCH, 11, rue Saint-Dominique.....	300
RAYNAL (Edmond), 48, avenue Gourgau.....	300
REINACH (Salomon), membre de l'Institut, 4, rue de Traktir	500
REINACH (Mme Salomon), 4, rue de Traktir.....	500
REINACH (Théodore), 9, rue Hamelin.....	300
REITLINGER (Sigismond), 66, avenue Victor-Hugo.....	500
RHEIMS (Léon), 78, avenue Malakoff.....	400
RICQLÈS (Mme L. de), 131, boulevard Malèshèrbes.....	300
RIKOFF (Martin), 44, rue Copernic.....	360
RODRIGUES-ELY (Camille), 2, boulevard Henri IV.....	500
RUEFF (Jules), 23, rue d'Anjou.....	300
SAUPHAR (Lucien), 31, rue Octave Feuillet	300
SCHNEEBERG (Edouard), 43, rue de la Victoire.....	300
SÉE (Eugène), 103, rue de Miromesnil	500
SICHEL (Gustave-Frédéric), 101, rue Saint-Lazare.....	300
STERN (Mme Louis), 68, faubourg Saint-Honoré	300
STERN (Moïse), 65, rue La Boétie.....	300
TEUTSCH (Simon), 30, place Saint-Georges.....	300
WALLERSTEIN (Mme), 4, rue d'Anjou.....	500
WEILL (Mme Alexandre), 34 bis, avenue du Bois de Boulogne.....	500
WEILL (Mme Anselme), 101, rue Saint-Lazare.....	300
WEILL (Rabbin Emmanuel), 6, rue Mayran.....	300
WEILL (Rabbin Julien), 40 bis, rue Albert-Joly, Versailles	300
WEILL (Vite), 17, rue Margueritte.....	300
WOLFF (Samuel), 12, rue du Regard.....	300
WOLFSOHN (Willy), 114, avenue de Wagram.....	300
ZADOC-KAHN (feu Mme).....	500
ZADOC-KAHN (Edmond), 14, rue Condorcet.....	300
ZADOC-KAHN (Dr Léon), 9, rue Arsène-Houssaye	300
ZADOC-KAHN (Paul), 54, rue La Bruyère.....	300

MEMBRES SOUSCRIPTEURS

ADLER (Jacques), 26, rue d'Angoulême.....	6
ADLER (Jules), 5, rue de Maubeuge.....	10
ADLER (Max), 19, rue Ampère.....	20
ALCAN (Félix), 108, boulevard Saint-Germain.....	10
ALPHEN (Mme Mathieu), 3, rue de Surène.....	10
ANONYME, par M. Israel Lévi.....	300
ANTOKOLSKY (Jacques), 44, rue de la Tour d'Auvergne..	6
APFELBAUM (Benjamin), 45, rue Rochechouart.....	6
ARON-CAEN (Eugène), 8, rue de Milan.....	20
ARON (Fernand), 76, rue Picpus.....	10
ARON (Gustave), 97 bis, rue Notre-Dame-des-Champs..	10
ARON (Léonce), 3, boulevard Sébastopol.....	6
ASILE ISRAËLITE, 15, rue du Figuier.....	10
ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS ORIGINAIRES DE ROUMANIE, 52, boulevard Magenta.....	10
AUERBACH (Wolfgang), 2, rue Pasquier.....	10
AUSCHER (Paul), 17, cité Malesherbes.....	10
AVTSINE (G.), 12 bis, avenue des Gobelins.....	6
AZOULAY (Maurice), 2, villa Lebel, Vincennes.....	6
BASS (Mlle Anna), 62, rue Rodier.....	6
BASS (Léon), 62, rue Rodier.....	10
BASS (Simon), 62, rue Rodier.....	6
BAUMANN (Jules), 96, rue de Maubeuge.....	6
BAZE, 45, rue de Maubeuge.....	6
BECHMANN (Georges), 68, rue Pierre-Charron.....	20
BECKER (Henri), 47, rue de la Victoire.....	20
BEER (Emile), 77, boulevard Malesherbes.....	10
BEER (Maurice), 36, boulevard Edgar-Quinet.....	6
BÉNÉDIC (Bernard), 47, boulevard Beaumarchais.....	10
BÉNÉDICT (Sylvain), 12, rue du Mont-Thabor.....	10
BENKEL (Selek), 74, faubourg Poissonnière.....	6
BENVENISTI (L.), 6, rue Saulnier.....	10
BERGER (Moïse), 22, boulevard des Batignolles.....	6
BERLINER (Paul), 15, rue de Miromesnil.....	10
BERNARD (Alfred), 227, boulevard Péreire.....	6
BERNHEIM (Edmond), 65, rue d'Anjou.....	6
BERNHEIM (Emile); 23, rue de l'Arcade.....	6
BERNHEIM (Jacob), 41, rue des Francs-Bourgeois.....	6

BERNHEIM, 9, boul. des Italiens.....	12
BERNHEIM-STERN (Dr), 17, rue de la Bienfaisance.....	20
BERTMANN (J.), 10, rue Popincourt.....	6
BETTELHEIM (Paul), 2, rue Pasquier.....	6
BICKART (Pierre), 95, rue de Courcelles.....	20
BING (Mme Otto), 93, rue de Longchamps.....	20
BLOCH (Emmanuel), 20, rue de la Sorbonne.....	10
BLOCH (Ernest-Léon), 22, rue Saint-Vincent-de-Paul...	6
BLOCH (Henri), 32, rue Pomereu.....	6
BLOCH (Mme Veuve Isidore), 30, boulevard Malesherbes.....	10
BLOCH (Maurice), 13, boulevard Bourdon.....	12
BLOCH (Mme Moïse), 12, rue Decamps.....	10
BLOCH (Robert), 18, rue Beaurepaire.....	10
BLUM (Lucien), 121, rue Réaumur.....	10
BLUM (Mayer), 189, quai Valmy.....	6
BOLLACK (Charles), 17, rue Baudin.....	12
BRULL (Achille), 117, boulevard Malesherbes.....	6
BRUNSWIG (Arthur), 9, square Moncey.....	12
BRUNSWIG (Léon), 21, villa Dupont.....	10
CAEN (Adolphe), 22, rue Béranger.....	20
CAEN (Henri), 216 bis, rue Saint-Denis.....	6
CAHEN (Grand Rabbin Abraham), 9, rue Vauquelin. . .	15
CAHEN (Albert), 53, rue Condorcet.....	12
CAHEN (Mme Albert), 10, rue Brémontier.....	10
CAHEN D'ANVERS (Mme Albert), 118, rue de Grenelle....	20
CAHEN (Gustave), 61, rue des Petits-Champs.....	15
CAHEN (Mayer), 37, rue d'Enghien.....	30
CAHEN (Mlle Rosine), 73, boulevard de Clichy.	6
CAHN (Simon), 3, rue de Siam.....	6
CALISH (Oreste), 4, avenue du Coq.....	20
CALLMANN-MOSÈS, 56, rue Lafayette.....	20
CALLMANN-LÉVY (Mme), 64, rue Pierre-Charron... . .	50
CAZÈS (D.), 2, rue Pasquier.....	6
CITROEN (R.-J.), 24, rue d'Aumale.....	10
COBLENCE (Mme S.), 3, rue de Siam.....	6
COBLENTZ (David), 43, rue d'Enghien.....	20
COHEN (Alexandre), 108, rue Vieille-du-Temple.....	10
COHEN (Elie), 21, avenue Victor-Hugo.....	25
CORNÉLY (Emile), 80, rue Taitbout.....	20
COUDRY (Léopold), au Plessis-Piquet.....	6
DALSACE (Mme Gustave).....	10

DANON (Is.), 59, rue d'Auteuil.....	10
DAVID (Mme Jules), 12, rue Lincoln.....	20
DEBRÉ (Rabbin Simon), 3 <i>bis</i> , avenue Philippe-le- Boucher, Neuilly.....	15
DEUTZ (Mme Marguerite), 12, rue de Phalsbourg.....	10
DIAMANTBERGER (Dr Meyer), 33, rue Mogador.....	6
DORVILLE (Léon), 4, rue Edouard-Detaille.....	50
DREYFOUS (Georges), 37, rue de Rome.....	10
DREYFUS (Abraham), 74, avenue de Villiers.....	10
DREYFUS (Georges), 44, rue Mozart.....	6
DREYFUS (Georges), 49, rue de la Victoire.....	10
DREYFUS (Gustave), 101, boulevard Malesherbes.....	20
DREYFUS (Mme Henri), 162, faubourg Saint-Martin.....	10
DREYFUSS (Grand Rabbin J.-H.), 93, rue Taitbout.....	20
DREYFUS-STERN (Mme Alfred), 61, avenue de Neuilly,	10
DUCAS (Ernest), 147, avenue Malakoff.....	25
DUKAS (Jules), 10, rue de la Paix, Saint-Cloud.....	6
ENGELMANN (Samuel), 3, rue des Bauches.....	10
EUDLITZ (Félix), 26, rue Lemercier.....	10
FABIUS (Paul), 31, rue des Saints-Pères.....	10
FALCO (Alphonse), 6, avenue d'Eylau.....	20
FERENZI (Maxime), 90, quai Jemmapes.....	6
FLEUR (Jacques), 60, rue Claude-Bernard.....	6
FRANCK (Abraham), 88, boulevard Sébastopol.....	9
FRANCK (Amédée), 20, rue Le Peletier.....	20
FRANCK (Jules), 16, avenue Trudaine.....	20
FRANCK (Simon), 130, rue Amelot.....	6
FREY (Docteur Léon), 99, boulevard Haussmann.....	10
GAFFRÉ (Arthur), 6, boulevard Flandrin.....	20
GANG (Henri), 65, rue d'Amsterdam.....	6
GANG (Léon), 9, rue Vintimille.....	6
GEISMAR (Armand), 71, rue du Temple.....	10
GETTING (Mme Max), 30, rue de Lisbonne.....	10
GIMPEL (Achille), 46, rue Paradis.....	6
GINSBURGER (Rabbin Ernest), 4, rue Fléchier.....	10
GLOTZ (Armand), 27, rue des Pyramides.....	20
GOLDENBERG (Abraham), 38, boulevard des Batignolles.	6
GOLDENBERG (J.), 27, rue Bleue.....	6
GOLDKORN (Albert), 14, rue de Lancry.....	10
GOMPEL (Gustave), 3, quai Voltaire.....	25
GOMPEL (Mme Gustave), 3, quai Voltaire.....	25
GOMPERS (Louis), 28, place Vendôme ..	20

GRODESKY (Paul), 56, boulevard de la Chapelle.....	10
GOUGENHEIM (Jules), 111 bis, rue de Courcelles.....	10
GRASSIAN (A.), 10, rue de Charenton.....	20
GRÉSY (Mme), 16, rue Saint-Ferdinand.....	10
GUNZBURGER (Marc), 37, boulevard de Strasbourg.....	25
HAARSCHER (Michel), 4, rue Adélaïde, Courbevoie.....	6
HAAS (Arthur), 58, rue des Petites-Ecuries.....	20
HAAS (Emile), 31, rue de Trévisé.....	20
HAAS (Mme Gustave), 36, rue de Tocqueville.....	6
HAAS (Henri), 5, rue Jean-Baptiste-Dumas.....	6
HAAS (Jonas), 2, avenue Raphaël.....	12
HAAS (Otto), 64, rue Tiquetonne.....	6
HAENDLER (Adolphe), 41, rue Christophe Colomb.....	100
HAGUENAU (Rabbin David), 23, rue d'Hauteville... ..	15
HAGUENAUER (Moïse), 12, rue de Valenciennes.....	10
HALÉVY (Joseph), 9, rue Champollion.....	8
HALLÉ (Benoît), 22, avenue Henri-Martin.....	10
HALFF (Sylvain), 10, rue du Delta.....	6
HALPHEN (Mme Jules), 81, avenue Victor-Hugo.....	10
HEILBRONN (feu Veuve).....	20
HERMANN (Albert), 86, boulevard de Courcelles.....	10
HERZOG (Nathan), 41, rue de Châteaudun.....	10
HEIMANN (René), 5, rue de Phalsbourg.....	20
HILDENFINGER (René), 69, rue Charles-Lafitte, Neuilly.	10
HILLEL-MANOACH (Mme), 2, avenue Marceau.....	20
HIRSCHBERG (Docteur R.), 24, rue Saint-Lazare.....	10
HIRSCHMANN (Raphaël), 15, rue de l'Alouette, à Saint- Mandé.....	10
HOBER (Samuel), 16, rue de l'Arbalète.....	6
HUSTER (A.), 32 bis, rue Victor-Massé.....	6
ISAAC (Georges), 209, rue Lafayette.....	6
ISCH-WALL (Docteur Maxime), 23, rue de l'Arcade.....	10
ISIDOR (Ernest), 10, rue Théodule Ribot.....	10
ISRAEL (Lazare), 62, boulevard Beaumarchais.....	6
ISRAEL (Nathan), 23, boulevard des Capucines.....	20
JAVAL (Mme Albert), 3, rue de Siam.....	10
JODKOWITZ, 21, rue Laffitte.....	20
JOSEPH (Arthur), 61, rue Turbigou.....	6
JOURDA (feu Simon).....	20
KAAN (Léon), 83 bis, rue Lafayette.....	6
KAHAN (feu Léon).....	10
KAHN (Alfred), 35, boulevard du Temple.....	10

KAHN (Corneille-Louis), 3, rue de Bazeilles	6
KAHN (Gustave), 183, faubourg Poissonnière	6
KAHN (Herbert), 7, rue Drouot	20
KAHN (Rabbin Jacques), 9, rue Vauquelin	10
KAHN (Mme Léon), 22, boulevard Barbès	10
KAHN (Marcel), 96, faubourg Poissonnière	10
KAHN (Mayer), 22, rue de l'Arcade	20
KAISER (Henri), 16, rue de Lancry	6
KAPFÉRER (Ch.), 3, rue Gounod	10
KAPFÉRER (Mme Louis), rue de Longchamps	10
KAYSER (Henri), 37 bis, rue de Ponthieu	20
KAYSER (J.-L.), 32, faubourg Poissonnière	10
KIRSCH (Guillaume), 19, rue de l'Entrepôt	6
KLEIN (Alexandre), 22, rue de Chabrol	6
KRAEMER (Lucien), 2, rue Tronchet	20
LAJEUNESSE (Jules), 12, rue de la Victoire	25
LAMBERT (Mme Edmond), 8, rue de la Michodière	20
LAMBERT (Henry), 69, rue de Chabrol	6
LAMBERT (Mayer), 27, avenue Trudaine	10
LANDER (Bernard), 8, rue Eugène-Sue	6
LANG (Isaac), 260, rue Saint-Jacques	20
LANG-WELLHOFF (Mme), 19, boulevard de la Saussaye, à Neuilly	10
LANTZ (Alfred), 115, rue des Poissonniers	6
LAZARD (Edmond), 2, rue Crétet	10
LEHMANN (Grand Rabbin Joseph), 9, rue Vauquelin	15
LEHMANN (Samuel), 49, avenue Victor-Hugo	10
LÉON (Abraham), 12, rue Théodule-Ribot	25
LÉON (David), 103, avenue Henri Martin	20
LÉONINO (Baronne David), 102, avenue Malakoff	100
LERCHENTHAL (feu Haymann)	6
LEVEN (Emile), 26, rue Brunel	10
LEVEN (Georges), 1, rue Lincoln	10
LEVEN (Mme Léon), 20, rue de la Terrasse	10
LEVEN (Louis), 18, rue de Phalsbourg	20
LEVEN (Narcisse), 9, rue d'Aumale	10
LÉVI (Adam), 55, boulevard des Batignolles	10
LÉVI-FRANCKEL (Dr Edouard), 103, rue Ordener	6
LÉVI (Raphaël), 83, avenue Kléber	6
LÉVI (Mme Salomon), 37, rue Notre-Dame-de-Lorette	20
LÉVIE (Abraham), 24, rue d'Aumale	20
LÉVY (Albert), 51, rue Pergolèse	20

LÉVY (Albert-Salomon), 121, rue Saint-Lazare.....	20
LÉVY (Alfred), 46, rue de Dunkerque.....	10
LÉVY (Alphonse), 7, rue de Lamblardie.....	10
LÉVY (Mme Anatole), 21, rue Clément-Marot.....	20
LÉVY (Auguste), 80, rue de Monceau.....	10
LÉVY (Auguste), 45, boulevard Magenta ..	6
LÉVY (Benoît), 70, rue Secrétan ..	10
LÉVY (Ernest), 12, place de Laborde ..	6
LÉVY (Eugène), 5, rue de Stockholm ..	10
LÉVY (Ferdinand), 58, rue Laffitte ..	20
LÉVY (Frédéric), 6, rue des Cérises.....	20
LÉVY (Georges), 59, rue Condorcet.....	20
LÉVY (H.), 41, rue des Abondances, Boulogne.....	10
LÉVY-HERMANOS (R.), 81, avenue Victor-Hugo ..	25
LÉVY (Hippolyte), 29, rue Bergère.....	10
LÉVY (Capitaine Jules), 66, rue Truffaut.....	6
LÉVY (Léon), 2, rue de Logelbach ..	20
LÉVY (Marx), 8, rue de Sontay.....	10
LÉVY (Moïse-Aron), 26, avenue Niel.....	10
LÉVY (Nephtalie), 15, rue des Tournelles ..	6
LÉVY (Paul), 10, rue Rougemont.....	10
LÉVY (Mme Paul), 16, rue Adolphe-Yvon ..	6
LÉVY (D ^r Paul-Emile), 17, rue du Général Foy.....	10
LÉVY (Raoul), 71, rue du Temple.....	20
LÉVY (Rabbin Raphaël), 14, place des Vosges ..	15
LÉVY (Mme Veuve Salomon), 121, rue Saint-Lazare....	20
LÉVY (Samuel), 67, boulevard de Strasbourg.....	12
LÉVY (Rabbin Séligmann), 38, rue de Sévigné.....	6
LÉVY-WOGUE, 31, boulevard Henri IV.....	10
LÉVYLIER (Emile), 116, avenue des Champs-Élysées....	6
LIBERMANN (Mme Veuve I.), 2, rue de Berne ..	10
LINDENBAUM (Alfred), 2, rue du Bois-de-Boulogne.....	20
LISBONNE (Mme Fernand), 47, rue de Chabrol.....	25
LOB (Gaston), 12, rue Vivienne ..	20
LOEB (Cyriaque), 7, rue Bridaine.....	6
LOEB (Jules), 3, rue Gounod.....	15
LOEB (Nephtali), 93, boulevard Magenta.....	10
LOUIS-DREYFUS (Charles), 39, avenue d'Antin.....	100
LUBETSKI (Rabbin), 41, rue Malher.....	10
LYON (E.), 17, rue Parmentier.....	6
LYON (Mme Louise), 6, boulevard des Capucines ..	6
MAAS (Sigmund), 129, Faubourg Poissonnière.....	10

MACHIELS (Jacques), 51, avenue Bugeaud	20
MAIBAUM (Maurice), 48, rue Spontini	10
MAINTZ (Emile), 28, rue Saint-Georges.....	20
MANNHEIM (Mme Amédée), 1, boulevard Beauséjour...	40
MANNHEIM (Charles), 7, rue Saint-Georges.....	50
MANUEL (Albért), 11, rue Mansart	15
MANUEL (Mme Eugène), 11, rue Mignard.....	20
MAPOU (Charles), 16, boulevard Emile-Augier.....	20
MASSE (Edouard), 97, avenue Victor-Hugo.....	20
MAUS (Gabriel), 5, place de la Bastille.....	20
MAY (feu Mme Raphaël).....	20
MAYER (Germain), 52, rue d'Amsterdam.....	10
MAYER (Henri), 201, faubourg Saint-Honoré.....	12
MAYRARGUES (Mme Alfred), 5, place Malesherbes.....	20
MEHLMANN (Léon), 5, boulevard Richard-Lenoir.....	6
MÉTROPOLITANSKI (David-Léon), 1, rue Voltaire	6
MEYER (David), 19, rue Dieu.....	20
MEYER (Emile), 29, boulevard de Courcelles.....	10
MEYER (Rabbin Félix), 4 bis, rue des Rosiers.....	6
MEYER (Léon), 41, avenue Trudaine.....	10
MEYER (S.), 5, rue Poisson.....	10
MEYER-MAY (Mme), 83, avenue Niel.....	10
MICHEL (Emmanuel), 112, rue Saint-Dominique	6
MOSCHOVITZ (Max), 26, rue Cadet.....	12
MOYSE (Léon), 46, rue des Marais	6
MUSZLAK (Maurice), 96, boulevard Magenta.....	6
NATHANSON (Guillaume), 43, faubourg Montmartre	10
NETTER (Grand Rabbin Moïse), 84, rue Turenne.....	10
NETTER (Mme Simon), 54, avenue du Roule, à Neuilly.	6
NOVOCHELSKI, 1, rue Hippolyte-Lebas.....	10
OLIVETTI (Mme Salvador), 53, boulevard Beauséjour...	10
OSSOVETSKI-OSEC, 32, rue de l'Echiquier.....	6
OTTENSOOSER (Guillaume), 34, avenue du Bois de Bou- logne	20
OULIF (Emile), 64, rue des Mathurins.....	20
PARAF (Gustave), 3, rue Léonard-de-Vinci.....	20
PENSO (Victor), 10, rue Richer.....	6
PERQUEL (Lucien), 53, rue de Châteaudun.....	25
PRÈGRE (Mme), 36, rue de Penthièvre	20
RANSOHOFF (Mme S.), 99, rue de Courcelles.....	10
RAPHAEL (Mlle Annie), 51, avenue Henri-Martin.....	10
RAPHAEL (John-Samuel), 51, avenue Henri-Martin.....	20

RAU (Louis), 7, rue Montchanin.....	20
REBLAUB (Docteur Théophile), 103, rue Saint-Lazare...	40
REHNS (A.-M.), 40, rue de la Faisanderie.....	25
REHNS (Eugène), 31, rue La Pérouse... ..	20
RICCI (Mme H. DE), 36, avenue Henri-Martin.....	40
ROSENSTOCK (Jules), 97, boulevard Magenta.....	6
ROSENWALD (Colonel), 7, rue de l'Annonciation... ..	40
SALMON (Mme L.), 14, rue Condorcet.....	40
SALOMON (Mme Veuve), 10, rue d'Edimbourg.....	6
SALOMON (Alexis), 38, rue Croix-des-Petits-Champs....	40
SALOMON (Mlle Mathilde), 10, rue de Condé.....	20
SAMUEL (Léonce), 87, rue Taitbout.....	40
SAUPHAR (Albert), 4, rue du Cirque.....	20
SCHAKI (Edouard), 43, rue Condorcet.....	40
SCHASTOPOL (Benjamin), 13 bis, rue de Versigny.....	40
SCHATZ (Mlle Rosey), 9, rue Guy-Patin.....	6
SCHEID (Elie), 6, rue Chaptal.....	6
SCHLOSS (Philippe), 104, avenue Malakoff.....	6
SCHMOLL (Armand), 28, rue du Mont-Thabor.....	40
SCHNEIDER (Eugène), 4, rue Lentonnet.....	6
SCHNEIDER (Joseph), 27, avenue de Ségur.....	40
SCHUHL (Lucien), 37, boulevard Magenta.....	40
SCHUHL (Moïse), 8, rue Mayran.....	40
SCHWARTZ (Adolphe), 23, rue des Francs-Bourgeois....	6
SEELMANN (S.), 49, rue de Trévise.....	20
SÉMAMA (Moïse), 30, avenue Kléber.....	50
SENNET (Max), 124, avenue Victor-Hugo.....	40
SENNET (Moïse), 40, rue Condorcet.....	6
SILVER (Charles), 21, boulevard Beauséjour.....	20
SOCIÉTÉ DES DAMES ISRAÉLITES DE PARIS, 29, rue Bergère.	6
SOCIÉTÉ « LA TERRE PROMISE », 27, rue du Château-d'Eau.	6
SOMMER (Maurice), 52, boulevard Haussmann.....	40
SOPHER (A.), 9, rue Godot-de-Mauroi.....	42
SPIELMANN (Mme Eva), 2, rue Guersant.....	6
STERN (Moïse), 82, avenue Parmentier.....	6
STRAUSS (Mme), 4, passage Sainte-Avoye.....	40
SUCHAR (M.), 69, rue Lafayette.....	40
TAUB (Louis), 38, rue de Châteaudun.....	50
TAUBMANN (Salomon), 25, rue Buffault.....	6
TCHERNOFF (S.), 9, rue de Navarre.....	40
TÉNOUDGI (Isaac-Eugène-Cohen), 15, rue de Madrid....	6
THERMAN (Mlle Rébecca), 34, rue de Lancry.....	6

TRÉFOUSSE (L.), 74, avenue Wagram.....	10
TRÈVES (Georges), 24, rue du Sentier.....	6
ULMANN (Mme Emile), 6, rue de La Trémoille	10
UNION ISRAËLITE (Hommes), 27, avenue de Ségur.....	20
UNION DES DAMES ISRAËLITES, 27, avenue de Ségur	20
VEIL-PICARD (A.), 4, rue Boissière.....	10
VIDAL-NAQUET (Charles), 3, place de la Bourse.....	25
VIDAL-NAQUET (Emmanuel), 3, place de la Bourse.....	25
VORMS (Mme Sylvain), 93, boulevard Magenta.....	6
WALLER (Mme Paul), 20, rue Desbordes-Valmore	20
WEIL (Henri), 16, rue Adolphe-Yvon.....	6
WEILL (Mme Georges-Denis), 22, place Malesherbes... .	20
WEILL (Henri), 65, rue Gergovie.....	6
WEILL (Horace), 66, rue de la Chaussée-d'Antin.....	20
WEILL (Mme Isaac), 43, rue Blanche.....	10
WEILL (Isidore), 87, boulevard Saint-Michel.....	10
WEILL (Joseph), 3, rue Pillet-Will.....	10
WEILL (Jules), 3, rue Béranger	6
WEILL Nathan, 42, boulevard Bonne-Nouvelle.....	10
WEINSTEIN (Henri), 15, rue Ferdinand-Duval	6
WEILL-HALLÉ (Dr Benjamin), 49, avenue Malakoff.....	10
WEISKOPF (Rabbin), 50, rue Richer.	10
WEYL (Claude), 115, boulevard Saint-Germain.....	20
WILLARD (Rabbin), 24, avenue Gambetta, à Saint- Mandé.....	10
WIMPFHEIMER (Sam ^l), 10, rue de Florence.....	20
WINTER (David), 3, avenue Vélasquez.....	50
WINTER (Maximilien), 29, avenue Kléber	20
WINTZENHAUSEN (Mme), 53, rue du Rocher	20
WOOG (Salomon), 2, square La Bruyère.....	6
WORMS (E.), 24, boulevard Beauséjour	10
WORMS (Jules), 49, rue de Navarin.....	10
WORMSER (Gaston), 16, rue de Rivoli.....	20
WORMSER (Léon-Moïse), 9, rue Condorcet.....	10
ZINÈS (Samuel), 33, rue des Apennins	6
ZISERMANN (M.-H.), 94, rue Duhesme.....	6

DONS

ANONYME.....	400
BAER (Nathan), 64, avenue Malakoff	100
BARDAC (N. S. et J.) 43, rue de Provence.....	500
BIDERMANN (Mme), 1, rue Spontini.....	100
BORIS (Mme Alphonse), 38, rue Saint-Ferdinand	50
BRUHL (Mme S.), 61, avenue Malakoff.....	100
EMERIQUE (Mme Alfred), 18, rue d'Aguesseau	200
FABIUS (Paul), 31, rue des Saint-Pères.....	20
GOUDCHAUX (Mme Mathieu), 62, avenue de la Grande- Armée	50
HENDLÉ (Mme Ernest), 22, rue de Tocqueville.....	50
Les Héritiers de Maurice KANN	500
KEIM (Eugène), 7, rue Paul Lelong.....	50
LÉVY (Mme Félix), 12, place de Laborde.....	100
LÉVY (Georges), 5, rue du Poteau.....	5
REITLINGER (Mme Adolphe), 7, rue de Phalsbourg	50
SCHWAB (Moïse), 29, rue de Provence	100
SCHWENK (Adolphe)	100
SIMON (Mme Eugène), 3, avenue du Bois de Boulogne..	200
STERN (Michel), 15, rue Alphonse de Neuville	100
STETTINER, 8, rue de Sèze.....	100
WORMS de ROMILLY, 7, rue de Balzac.....	100

ALGER

ABENDANAN (Mardochée).....	6
ALBOU (Benjamin)	6
ALBOU (Mimoun).....	10
BLOCH (Grand Rabbin Abraham).....	10
BOAZIS (Rabbin Moïse).....	6
COHEN (Jonathan-Jules).....	6
COHEN (Salmon J.).....	6
*CONSISTOIRE ISRAËLITE, membre donateur.....	300
JAÏS (Mme Veuve Moïse).....	10
KESPI (Joseph).....	10
LEBAR (Samuel).....	20
LÉVY (Jules), 2, rue Bab-el-Oued.	10

MAKLOUF (Bensimon).....	10
MAYER (Colonel Edmond).....	10
MÉDIONI (Aaron).....	6
MÉDIONI (Maklouf).....	6
RUFF (Michel).....	10
SAFFAR (Aaron).....	6
SCÉBAT (Daniel).....	6
SOUSSY (Jacob).....	6
STORA (Albert de Joseph).....	6
STORA (Moïse).....	10
TABET (Elie).....	6
VALENSI (Simon).....	20
ZÉRAFFA (Saül).....	20
ZERMATI (Juda).....	10
ZERMATI (Moïse).....	10

ALTKIRCH

COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE <i>don</i>	55
---------------------------------------	----

BAYONNE

Souscriptions

LOEB (Edmond), 52, rue Victor-Hugo.....	12
LOEB (Mme Emmanuel).....	12
SCHWARTZ (Grand Rabbin).....	10

Dons

CASSID (Alphonse).....	10
CASTRO (Jules).....	10
DELVAILLE (Mme Camille).....	100
DELVAILLE (Fernand).....	10
DELVAILLE (Léon).....	10
GOMMÈS (Mme veuve Aristide).....	10
GOMMÈS (Armand).....	100
* GOMMÈS (Jules), membre donateur.....	500
LÉON (Émile).....	50
MILLIAUD (Edmond).....	5
NOUNEZ (Isidore).....	5
RODRIGUES (Auguste).....	10

ASSOCIATION ZADOC KAHN 43

RÖSENTHAL (Georges).....	10
RUBIO (Félix).....	10
SALZÉDO (Albin).....	20
SÉE (Albert).....	15

BELFORT

DITISHEIM, 19, faubourg de France.....	30
--	----

BERLIN

BERLINER (D ^r Abraham).....	10
LOB (Edouard), 34, Leipzigerstrasse.....	10
LOEB (Maurice), 34, Leipzigerstrasse.....	10
MEYER (Sylvain), 34, Leipzigerstrasse.....	20

BLAMONT

BECHMANN (Edmond).....	20
------------------------	----

BORDEAUX

CONSISTOIRE ISRAÉLITE, <i>don</i>	100
LÉVY (Grand Rabbin Isaac).....	10

BOUGIE

Souscriptions

COHEN (Mardochée).....	6
LÉVY (Judas).....	6

Dons

COHEN (Mlle Clémentine)....	5
COHEN (Mme Mardochée).....	5
HAYEM (Mme Kespi).....	5
WEILL (Madame).....	5

BOULOGNE-SUR-MER

DREYFUS (Jules), 32, rue Thiers.....	6
WEILL (Maurice), sous-Rabbin, 63, rue Charles-Butor..	6

BRUXELLES

BLOCH (Armand) (grand Rabbin)	10
*MAY (Mme), membre donateur	300

CHALONS-SUR-MARNE

ACH	6
ABRAHAM	6
CAHEN (Arthur)	6
KAHN	6
SCHUMACHER (Rabbin)	6
ULMANN (Léon)	6

CHARLEVILLE

CAHEN (Jérôme)	6
MEYER (I.), boulevard des Deux-Villes	10

CHAUX-DE-FONDS

SCHWOB (Isaac)	6
SCHWOB (Raphaël)	6
WOLFF (Rabbin Jules)	6

CONSTANTINE

FRIEDMANN (Grand Rabbin Léon)	6
-------------------------------------	---

DIJON

BIGARD, place Emile-Zola	10
BLOC (Léon), place d'Armes	10
BLOCH (Marx et fils), rue de la Manutention	20
DALEM, place Ernest-Renan	20
DREYFUS (Adam), rue Musette	10
EISENMANN (Mme), 13, boulevard de Sévigné	10
EISENMANN (Louis)	10
GINTZBURGER (Mme veuve), rue des Godrons	10
GODCHOT et BRISAC, place Etienne-Dolet	50
GUGENHEIM (Bernard), rue de la Banque	20
GUGENHEIM (Eugène), rue Piron	10
LÉVY (Rabbin Louis)	6
WEILL (Mme veuve), rue de la Préfecture	10

ELBEUF

HAAS (Alphonse), 4, rue Robert.....	50
-------------------------------------	----

EPINAL

Souscriptions

BLOCH (Isidore).....	6
BLOCH (Moïse).....	6
CAHEN (Ernest).....	6
CAHEN (Mirtile).....	6
DALSACE (Mme Frédéric).....	10
IGNACE (Mme Jules).....	6
LANG (feu Emile).....	20
RUEFF (frères).....	10
SCHUHL (Grand Rabbin Moïse).....	10
ULLMANN (Jules).....	6
WALTZ (Mme).....	6
WEILL (Mme Albert).....	10
WEILL (Benny).....	6
WEILL (Fernand).....	10

Dons

BERNHEIM (Adrien).....	3
BLECHNER (Jules).....	3
DREYFUS (Edouard).....	3
GERSCHELL.....	3
GRADWOHL (Alfred).....	3
IGNACE (Alexis).....	5
IGNACE (Paul).....	5
KAHN (Charles).....	3
KAHN (Paul).....	3
LÉVY (Maurice).....	5
LÉVY (Mme Joseph).....	2
MANUEL (Henri).....	10
MAUS (Madame).....	10
MENDEL.....	3
MEYER (Henri).....	5
NETTER (Edouard).....	3
RUEFF (Constant).....	3



ETAIN

COMMUNAUTÉ ISRAËLITE, <i>don</i>	25
--	----

FAVERNEY

BLUM (J.)	5
-----------------	---

LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

BÉNÉDIC (Ferdinand), <i>don</i>	100
---------------------------------------	-----

FONTAINEBLEAU

CAHEN (Sylvain), 102, rue Grande	6
CAÏN (Adolphe), 54, rue Grande.....	6
LAZARE (Cerf), rue du Parc.....	6
LAZARE (Mme veuve Léon), rue de France.....	6
LEHMANN (Paul), rue des Bois.....	6
LÉVY (Louis), 46, rue du Château.....	6
LÉVY (Moïse), 28, rue Grande.....	6
SALOMON (Mme veuve Adam).....	6

GENÈVE

WERTHEIMER (Grand Rabbin Joseph) 8, rue St-Léger....	10
--	----

INGWILLER

COMMUNAUTÉ ISRAËLITE, <i>don</i>	25
--	----

LILLE

SÈCHES (Grand Rabbin Edgar).....	6
----------------------------------	---

LONDRES

Dons

ADLER (Elkan).....	100
ADLER (Grand Rabbin Hermann).....	100
OTTERBOURG (Mme).....	100

LUNÉVILLE

Souscription

ARON (Rabbin Maurice)	6
-----------------------------	---

Dons

JOB (Docteur Adolphe).....	6
DANNHAUSER.....	6

ASSOCIATION ZADOC KAHN

47

JOB (Bernard aîné)	10
MOYSE (Benjamin)	5
SALMON (Pierre)	6
SOCIÉTÉ DES JEUNES GENS ISRAÉLITES	100
VILLARD et WEILL	10

LYON

BICKERT (Père et Fils), rue des Ecoles	50
GUTMANN (Henri), 9, boulevard du Nord	10
HIRSCH (Abraham), 11, cours Lafayette	6
ISAAC (Maurice), 42, rue Malesherbes	20
LANG (Jacques), 13, rue Vaubécourt	20
LANG (Maurice), 29, rue d'Enghien	6
LÉVY (Grand Rabbin Alfred)	10

MARSEILLE

MEISS (Grand Rabbin Honel)	10
----------------------------------	----

METZ

Souscription

NETTER (Grand Rabbin)	6
-----------------------------	---

Dons

BERNARD (Raphaël)	10
EBSTEIN (Léopold)	10
LÉVY (Sylvain)	10
SALOMON (Simon)	25
SAMUEL (Jacob)	10

MÉZIÈRES

CERF (Caïn), place de la République	6
WEILL, docteur	6

MILIANA

RAPPOPORT (Rabbin)	6
--------------------------	---

MORHANGE

JACOB (Gustave),.....	6
LAMBERT (Moÿse),.....	6

MSILA

ACHOUR (Samuel)	6
ATTIA (Eliaou).....	6
ATTIA (Simon).....	6
ATTLAN (Menachi).....	6
ATTLAN (Messoud)	6
ATTLAN (Nessim)	6

MULHOUSE

BLUM (Rabbin Félix).....	6
--------------------------	---

MUNICH

LOB (Sylvain).....	20
--------------------	----

NANCY

ARON (Mme veuve Siméon).....	10
BLOCH (Grand Rabbin).....	10
BLOCH (Auguste).....	6
EBSTEIN	15
* FOULD (Alphonse), membre donateur.....	300
FRIBOURG	20
KRON (frères).....	20
LAMBERT	6
LAMBERT	6
LÉVY	20
LÉVY (Docteur André).....	20
LÉVY (Frères)	20
SKOSOWSKI	15
SPIRE (Alfred).....	6
WELLE (Emile).....	20

NANTES

DIEDISHEIM (feu Moïse), <i>don</i>	6
KORB (Rabbin S), <i>don</i>	10

NICE

Souscriptions

BAUER J. (Rabbin)	10
LÉVY (Léon)	6

Don

ULMO (Maurice).....	100
---------------------	-----

NIMES

KAHN (Rabbin Salomon).....	10
----------------------------	----

ORAN

PARIENTE (Docteur), 6, boulevard Séguin.....	6
--	---

PHALSBURG

LÉVY (Rabbin Isaac).....	6
--------------------------	---

PAU

BLOCH (Rabbin Félix).....	10
---------------------------	----

REIMS

HERRMANN (Rabbin Joseph)	10
--------------------------------	----

REMIREMONT

Dons

BLOCH-PARAF.....	3
BLOCH-WEILL (D.).....	5
CAHEN-KATZ (Mllé).....	3
CERF-DREYFUS	5
DREYFUS (D.).....	5
DREYFUS (S.)	5
EBSTEIN.....	10
HAUSER (Mme)	5
KAHN (Mme N.).....	5
LÉVY (Mme I.).....	10
MATHIEU (H.).....	5
MAYER fils (B.).....	10
NORDON (M.).....	10
PARIS (B.)	5

PICARD (Mme M.).....	2
PICARD (Mme E.)	5
PICARD (M.).....	3
PICARD-LÉVY.....	5
RISSE.....	3
ROSENBLATT (Mme).....	2
ULLMANN.....	2
WAHL (B.).....	10
WAHL (Mlle L.)	2
WEILL (Armand).....	5
WEILL (Benoit).....	2
WEILL (Mlle H.)	1
WEILL (Louis).....	5
WEILL-ROSENBLATT.....	10
WOLF (J.).....	5
WOLF (M.).....	5
WOLF (S.)	5

Souscription

LÉVY (Rabbin Nathan)	6
----------------------------	---

SAINT-ÉTIENNE

ANONYME	6
ANONYME.....	10
SÈCHES (Elie).....	6

SEDAN

HANAU (Bernard), à Balan, près Sedan	6
BAER (Gaston), rue Thiers.....	6
BINE, place d'Armes	6
BLOCH (David), rue Thiers.....	6
LEHMANN (A. et M.), avenue Philippoteaux.....	6
MARCUS, place d'Armes.....	6
METZGER (Officiant)	6
NERSON (E.), à Cassine, près Sedan.....	6
PINTUS (J.).....	6
SALOMON, rue Gambetta	6
WEILL (Counan), avenue Philippoteaux	6
WEILL (Salomon) avenue du Général Margueritte.....	6
WOLFF (Rabbin Mathieu).....	6

SÉTIF

ABOULKER (Joseph et Benjamin).....	6
ALLIEL (Martin).....	6
ATLAN TBAZA (Moïse).....	6
CHALOM (Mesguiche).....	6
COHEN SOLAL (Abraham).....	6
HAYEM (Kespî).....	6
LELOUCH (Gabriel).....	6
SAFFAR et AZOULAY.....	6
TÉMIME (David).....	6

SOULTZ

GINSBURGER (Rabbin Moïse).....	6
--------------------------------	---

STRASBOURG

SCHUHL (Mme Isaac).....	20
-------------------------	----

TOULOUSE

BRAUNSCHVIG (Marcel).....	10
LÉVY (Rabbin Léon).....	6
MANUEL (M.).....	20

VERDUN

RUFF (Rabbin).....	6
--------------------	---

VERSAILLES

KAHN (S.), officiant, ministre.....	6
MEYER (Henri), 5, rue Albert-Joly.....	10
ROSENFELD (Jules), 135, boulevard de la Reine.....	10
SCHACH (Myriam), 2, rue de Noailles.....	10
VORMSER (Albert), 10, rue Sainte-Victoire.....	6
WEILL (Docteur Paul).....	6

VESOUL

SCHUHL (Justin) (Rabbin).....	20
COMMUNAUTÉ ISRAËLITE <i>don</i>	41

TABLE DES MATIÈRES

Conseil d'administration.....	5
Assemblée générale du 13 juin 1907.....	6
Rapport de Madame Fernand LISBONNE, secrétaire-adjointe, sur la situation morale de l'Association.....	9
Rapport de MM. Alfred BECHMANN, trésorier, et Albert MANUEL, trésorier-adjoint, sur la situation financière de l'Association.....	13
Statuts.....	21
Décret du Président de la République accordant à l'Asso- ciation la reconnaissance d'utilité publique.....	23
Appel pour la fondation de l'Association.....	26
Liste des membres.....	28

